

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00227

**CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR
AVEC ANNE-VALERIE GASC -
MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Étienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDÉRANT que le développement, l'enrichissement et la valorisation du fonds de livres d'artistes de la bibliothèque Jean Laude du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole constitue un axe fort des projets développés par le Musée,

CONSIDÉRANT que ce fonds doit être valorisé au même titre que la collection du Musée et sur le même support, c'est à dire sur Videomuseum par internet avec le logiciel Navigart,

CONSIDÉRANT que ceci nécessite de disposer de l'accord de l'auteur ou du détenteur des droits d'exploitation,

DECIDE

ARTICLE 1

Un contrat de cession de droits d'auteur est conclu avec Madame Anne-Valérie GASC, domiciliée 55 boulevard Gillet, 13012 Marseille.

ARTICLE 2

Cette cession de droits est fixée pour la durée légale de protection des créations au titre de la propriété intellectuelle, pour le monde entier sans restriction, sur Videomuseum, outil de valorisation des collections de musées consultable sur internet et pour les publications listées dans le présent contrat.

ARTICLE 3

Cette cession de droits est consentie à titre gracieux et non-exclusif.

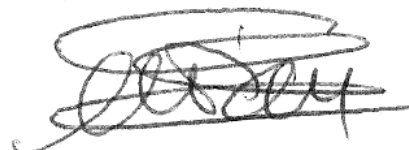
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 18/03/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20231220-C20240022710

Date de mise en ligne : 18 mars 2024